

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 17 décembre 2024

N° VA_DEL2024_226

Objet : Convention de partenariat entre la Médiathèque municipale Till l'Espiègle et le LaM

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Hélène HARDY, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Catherine BOUTTÉ étant excusés.

C'est dans le cadre de leur programmation culturelle que le musée du LaM et la Ville de Villeneuve d'Ascq via la Médiathèque Till l'Espiègle organisent depuis 2013 et envisagent d'organiser des animations croisées en faveur de leurs publics respectifs.

Aussi, dans le cadre de nouvelles actions partenariales une convention liant la Ville et le LaM définit les modalités de mise en place de ce dispositif renouvelable annuellement et dans les années suivantes.

Le musée et la médiathèque propose gratuitement des actions détaillées dans la convention pour leurs adhérents respectifs.

Ceci dans la perspective d'élargir leurs publics respectifs et d'enrichir mutuellement l'offre culturelle faite aux Villeneuvois.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 27 novembre 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat entre la Médiathèque municipale Till l'Espiègle et le LaM.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.2.1 Médiathèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des

présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 20 décembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241217-207691-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 décembre 2024

LaM Convention

Entre :

La Ville de Villeneuve d'Ascq
Place Salvador Allende - 59650 Villeneuve d'Ascq
Représentée par Gérard Caudron, Maire

Ci-après dénommée « La Ville »

Et :

Le LaM - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut
1 allée du Musée 59650 Villeneuve d'Ascq
Représenté par Sébastien Faucon, Directeur du LaM,
N° SIRET : 20003179700018
Code APE : 9102Z

Ci-après dénommé « Le LaM »

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

À partir d'octobre 2024, le Musée LaM ferme au public jusqu'au début 2026. Durant la période de fermeture, le LaM proposera une programmation artistique hors-les-murs avec un fort ancrage sur le territoire métropolitain et régional chez ses partenaires pour permettre la continuité de ses actions à destination des publics et de maintenir son rayonnement.

Le présent contrat de partenariat a pour objet de fixer les actions de collaboration entre les partenaires pour la période d'octobre 2024 jusqu'à août 2025.

ARTICLE 2 : MODALITE D'APPLICATION DU PARTENARIAT

La Ville s'engage à prêter gratuitement 62 articles de déguisements pour la partie *Kids Party* de la Fête de Chantier du LaM du 12 octobre 2024. (cf. ANNEXE). Les déguisements seront retirés le jeudi 3 octobre et rendus la semaine suivante de l'événement. En cas de détérioration ou de vol, le LaM s'engage à remplacer à l'identique l'objet manquant. Un constat d'état sera par ailleurs réalisé entre les parties en amont du prêt puis le jour de la restitution des articles.

En contrepartie, le LaM s'engage à proposer et à animer un certain nombre d'ateliers.

Les inscriptions aux ateliers et rendez-vous susvisés seront gérées par l'équipe de la Médiathèque et l'accès est gratuit pour le public à l'ensemble des rendez-vous.

2.1 **Atelier Origami par la bibliothèque du LaM,**

Dans le cadre de l'exposition « Origami » à la médiathèque, le LaM propose un atelier origami autour du livre :

Date : 22 octobre 2024 de 15h à 16h30 (pendant les vacances scolaires)

Âge : dès 10 ans

Durée : 1h30 d'atelier

Jauge : 12 participant·es

Animé par un guide médiateur du LaM

Le LaM s'engage à transmettre un visuel d'atelier à la médiathèque.

2.2 **Ateliers Manga**

Le LaM proposera des ateliers « manga » animés par des guides médiateurs du LaM en lien avec la programmation de la médiathèque :

a) Initiation à l'univers du manga jeune public

Le mercredi 13 novembre 2024 de 14h30 à 16h (atelier jeunesse 8-12 ans)

Âge : 8-12 ans

Durée : 1h30 d'atelier

Jauge : 12 participant·es

b) Atelier Manga ados-adultes

Le vendredi 15 novembre 2024 de 17h30 à 20h30 (atelier, à partir de 13 ans)

Âge : Ados-adultes (âge minimum 13 ans)

Durée : 3 h

Jauge : 12 participant·es

2.3 **Semaine LaM à la Médiathèque**

Les parties souhaitent organiser une semaine de « carte blanche » donnée au LaM avec une exposition et plusieurs rendez-vous à destination du tout public.

Dates : du 17 au 22 février 2025

a) Exposition de livres du fonds précieux de la bibliothèque Dominique Bozo du LaM sur la thématique du livre-objet. Les ouvrages seront présentés sous vitrine fermée à clef.

b) **Focus sur les éditions du LaM** : catalogues d'exposition et ouvrages présentés aux lecteurs de la médiathèque.

c) Atelier famille « **L'heure du Conte** » :

Mercredi 19 février 2025 de 15h à 17h

Durée : 2 h

Âge : à partir de 5 ans

Jauge : 12 participant·es

d) **Conférence sur l'architecture du LaM** intégrant le cycle de conférences de la médiathèque sur l'architecture à Villeneuve d'Ascq par un guide conférencier du LaM

Samedi 22 février 2025 de 10h30 à 11h30

Durée : 1 h

Âge : adultes

Jauge : 40 participant·es maximum

e) **Présentation de livres d'artistes suivie d'un atelier pour adultes** co-animés par la responsable de la bibliothèque du LaM et un guide médiateur du LaM. Thématique: le livre-objet

Samedi 22 février 2025 de 15h à 18h
Durée : 3 h
Âge : adultes
Jauge : 15 participant·es

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE EMPLOYEUR

En qualité d'employeur, Le LaM assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, des personnels attachés aux activités ainsi que des éventuelles retenues à la source dues par les personnes qui ne seraient pas domiciliées en France.

En qualité d'employeur, la Ville assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, des personnels attachés aux activités ainsi que des éventuelles retenues à la source dues par les personnes qui ne seraient pas domiciliées en France.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Le LaM et la Ville s'engagent à communiquer les informations concernant les projets communs (réseaux sociaux, sites web, newsletters, etc.) à leurs publics respectifs. La Ville éditera un flyer pour la semaine LaM.

Il est entendu que chaque support de communication *print* fera l'objet d'une validation de la part des deux parties.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES DU PARTENARIAT ET PRISES DES RÉSERVATIONS

Dans le cadre de la présente convention, il est convenu que les partenaires supportent chacun une partie des coûts liés aux différents rendez-vous :

Le LaM prend en charge :

- l'atelier Origami et les différents rendez-vous de la semaine LaM en février 2025
- l'assurance pour le transport et l'exposition des livres de la bibliothèque Dominique Bozo et des maquettes des sculptures du parc

La Ville de Villeneuve d'Ascq prend en charge :

- l'atelier *Initiation à l'univers du manga* qui sera facturé par le LaM 90 € pour une durée de 1 h 30,
- l'atelier *Manga* à destination d'un public adultes qui sera facturé par le LaM 300 € pour une durée de 3 h
- la Ville s'engage à prêter gratuitement 62 articles de déguisements (cf. ANNEXE) pour la Fête de Chantier du LaM du 12 octobre 2024. Les déguisements seront retirés le jeudi 3 octobre et rendus la semaine suivante de l'événement. En cas de détérioration ou de vol, le LaM s'engage à remplacer à l'identique l'objet manquant.
- La Ville prêtera une vitrine colonne (H 170 cm x l 75 cm x P 34 cm) pour l'exposition

Les inscriptions aux ateliers et rendez-vous seront gérées par l'équipe de la Médiathèque et l'accès est gratuit pour le public à l'ensemble des rendez-vous.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Préalablement à l'utilisation des locaux dans le cadre des ateliers proposés, et du prêt des articles, le LaM reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages (responsabilité civile, incendie, vol, vandalisme, détériorations mobilières...) pouvant découler des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition et notamment à l'égard de ses intervenants. Il fournira une attestation d'assurance à la Ville à la signature de la convention.

La Ville déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la prestation dans son lieu.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est consentie du 15/10/2024 au 31/08/2025.

ARTICLE 8 : MODIFICATION

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant modificatif.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Toute résiliation devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée trois mois avant la prise d'effet.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit administratif est applicable pour tout ce qui n'est pas prévu à la présente convention. Le Tribunal administratif de Lille est compétent en cas de litige.

Fait à Villeneuve d'Ascq, en deux exemplaires originaux, le 7.11.2024

Pour la Ville

Pour le LaM

M. Gérard CAUDRON
Maire,

M. Sébastien Faucon
Directeur du LaM,

Liste des déguisements médiathèque

Emprunteur : LaM

Date emprunt : 03.10.2024

Désignation article	Nombre	Nombre emprunté	Nombre rendu	Observations
Déguisement fée licorne	2	2		
Ailes papillon	4	4		
Tutu ballerine	6	6		
Chapeau capitaine pirate	5	5		
Chapeau cow boy	5	5		
Cape héros bleu	6	6		
Masque héros bleu	6	6		
Cape héros rouge	3	3		
Masque héros rouge	3	3		
Cape héros rose	5	5		
Masque héros rose	5	5		
Ailes coccinelle	2	2		
Serre-tête coccinelle	2	2		
Diadème	4	4		
Lunettes 40	2	2		
Couronne roi	2	2		
Baguette « Happy birthday »	1	0		
Serre-tête « joyeux anniversaire »	2	0		